



BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51) — DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

Un vieillard a été renversé par une auto

Un accident qui, heureusement n'aura pas de suites graves, s'est produit hier, vers 19 heures, Boulevard de Paris.

M. Jules Orger, âgé de 79 ans, fleuriste, demeurant à Cauchy, rue Jean-Jacques, a été renversé, traversant la chaussée du Boulevard, Soudain, il fut renversé par une automobile qui n'avait pas vu l'entendu venir et conduite par M. Jacques Masraud, demeurant à Cauchy, 37, rue Verle.

Projeté violemment sur la chaussée, le vieillard fut secouru immédiatement par l'auteur de l'accident, il fut vidé ensuite par un docteur et, après avoir reçu les soins nécessaires, fut renvoyé son domicile. Son état n'est pas grave.

M. Walter, commissaire de police du 2e arrondissement, qui a été saisi d'une plainte, a ouvert une enquête pour déterminer les responsabilités de cet accident.

VOL DE CHARBON

Avant hier soir, le poste de police du 5e arrondissement était avisé que deux individus s'étaient introduits dans le magasin de charbon de la société « Les Mines de Lens », situés à cheval quai du Sarteil, rue Dampierre, et boulevard de Beaurepaire.

Deux agents se rendirent immédiatement sur les lieux et ne découvrirent tout d'abord aucune trace de vol. Ils effectuèrent alors une recherche minutieuse du magasin et découvrirent une brèche de quatre mètres carrés, pratiquée dans la palissade.

Continuant leurs investigations, les policiers apprirent que deux individus avaient été vus, rue Marie Buisine, tirant une baladeuse chargée de sacs de charbons. Sans perdre un instant ils se dirigèrent aussitôt vers l'endroit où l'auteur du vol avait été vu, agents, les deux individus, abandonnant la voiture à bras et son chargement, prirent la poudre d'escampote.

Malheureusement, les voleurs avaient été reconnus et purent être facilement identifiés. Il s'agit des nommés Desleuz Robert, 24 ans, charbonnier à la Société des Mines de Lens, domicilié rue de l'Intérieur du magasin et de Block Valère, 25 ans, rattacheur, demeurant rue Dampierre, 35, qui ont été appréhendés hier matin.

Amenant devant M. Fischer, commissaire de police du 5e arrondissement, ils ont déclaré que passant tous deux Boulevard de Beaurepaire et s'apercevant de l'existence d'une brèche dans la palissade, ils se dirigèrent immédiatement chez lui mais revint bientôt avec une baladeuse pour permettre le transport de la marchandise.

Les deux individus ont été conduits au poste de police et écroués à la maison d'arrêt.

VOL DE DEUX MONTRES

Hier, vers 18 heures, M. Julien Vanhoutte, 35 ans, cordonnier, demeurant rue de Valenciennes, 25, a été surpris par un individu qui s'est introduit dans son domicile pour aller faire une partie dans un cabinet voisin. Il prit la bonne précaution de fermer à clef, la porte d'entrée.

Mais, vers 18 h. 50, un voisin aperçut de l'absence du cordonnier et fut surpris que la porte soit restée ouverte. Il en avertit aussitôt Vanhoutte qui rentra chez lui et constata que son domicile avait été fouillé et que son argent et deux montres avaient été volés.

M. André, commissaire de police du 1er arrondissement, informé de ce vol, a ouvert une enquête et en recherche activement l'auteur.

ACCIDENT DANS UNE FONDERIE

A la Fonderie de la Fosse-aux-Chênes, rue Turgo, hier matin, des ouvriers venaient à leurs occupations dans la vaste immeuble quand soudain, un bruit pérorant dans son bruit, on se précipita immédiatement vers l'endroit d'où il semblait provenir et l'on aperçut qu'un mouleur, Fontyn François, 27 ans, demeurant, 15, rue de Valenciennes, venait d'être renversé par la chute d'une pièce de fonte sur le pied droit.

M. le docteur Duprez, mandaté d'urgence, prodigua ses soins au blessé, qui fut soigné dans un hôpital de la rue de Valenciennes. Après pansement, il a été dirigé sur l'Hôpital de la Fraternité, son état n'est pas grave.

ARRESTATION

La gendarmerie de Roubaix a procédé hier matin à l'arrestation de M. Emile Nys, 30 ans, qui avait été condamné à Roubaix, pour contrainte par corps à la requête de M. le percepteur d'Evreux.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Chez Lemaire et Dillies, fileurs, 34, rue des Filatures, rue de Valenciennes, 17, cour Foutier, 1, a été vu le pied gauche d'une roue de renvideur, Entorse du pied gauche, 20 jours.

Une plaignante, 32 ans, rue d'Estaling, 26, Hissard, rue Mouton et fils, 124, rue du Grand Chemin, plaie contuse du cuir chevelu à la suite d'un coup de bras de chasse, 8 jours.

Une bobineuse de la Manufacture de Bonneterie Léon Olivier, rue de Constantine, Vanportel Irma, 33 ans, rue du Vieux Huisin, 28, a eu l'avant-bras gauche entaillé dans un engrenage, 12 jours.

LA JOURNÉE DU SANAT

La Journée du Sanat, organisée par les Comités de l'Épave et du Fresnoy, a produit ensemble la somme de 3.007 fr. 95, qui se décomposent : Épave, 2.500 fr. 25 ; Fresnoy, 504 fr. 70.

VENTES PUBLIQUES DE LAINES

Mardi et hier, toute la journée, ont eu lieu, à la Bourse de Commerce, les premières ventes publiques de laines de cette année.

FRATERNELLE DES A.C. — Ce soir, 29 h. 30, réunion du comité au siège, 78, Grande-Place.

CROIX

MEDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL. — Révision de la Commission administrative au local samedi 14 janvier, à 9 h. 30.

ALLOCATION MILITAIRE. — La fraction du contingent qui sera incorporée en avril prochain comprendra les jeunes gens nés entre le 1er janvier et le 31 mai 1929. Les familles, dont le soutien indispensable sera incorporé avec ce contingent, pouvant dès maintenant solliciter le bénéfice de l'allocation journalière.

cet effet, les intéressés sont invités à se présenter à la Mairie (Secrétariat) rue Étienne, au 1er étage, de 9 heures à 12 heures, pour la constitution des dossiers.

LES ANCIENS DE LA PATRIOTE. — Le groupe de nos anciens de la Patriote a son siège au local, rue Eugène Guillaume, pour assister à la conférence de Charles Deleurye, Le Centre de l'Algérie, véritable figure de France moderne.

Dans une langue imagée, claire, nette et précise il résumera les faits de l'histoire algérienne. On demandera aux anciens d'apporter à Alger comptant l'œuvre grandiose accomplie.

ÉTAT CIVIL. — Naissances. — Vanhullebusch Huguelte, 35, rue de Thionville.

WASQUEHAL

L'AGRANDISSEMENT DU STADE MUNICIPAL DE SPORTS. — Le maire informe les habitants, que conformément à un arrêté de M. le Préfet, le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉLEVAGE DES ANCIENS COMBATTANTS

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

Le terrain de la commune de Wasquehal, qui est affecté au projet d'agrandissement du stade municipal, sera affecté à la construction d'un stade municipal.

LA GRAVE AFFAIRE D'ESCROQUERIE

Alors que nous les relations d'ailleurs part, l'affaire d'escroquerie dont n'est rendu coupable l'ancien employé de banque Place, a provoqué à Cauchy et dans la région une grosse émotion.

Pour mieux duper ses victimes et leur inspirer confiance, l'escroc avait recours aux mensonges les plus extravagants. Outre des intérêts dans de nombreuses entreprises de Cauchy et des environs, il racontait complaisamment qu'il possédait une maison de commerce à Cambrai et un magnifique hôtel à Nice. Il déclarait, en outre, qu'un de ses parents, agent de change à Paris, M. Jean Accard, était son intermédiaire en bourse et qu'en raison de sa grande confiance, ce dernier faisait fructifier les capitaux qui lui étaient confiés. L'escroc remettait même des bordereaux signés de cette personne. Lorsqu'un agent de change, sur l'existence de cet agent de change, Place se mettait en colère et donnait des détails les plus détaillés.

Devant les faits relatés par les journaux, deux personnes, de Cauchy et de Bertuy, virent absolument connaître ce personnage.

Samedi soir, ils obligèrent Place à leur donner l'adresse de l'agent de change, de manière que, précédemment, il avait toujours ébauché. Ce fut, dit-il, l'agent de change, sur un bout de papier, qu'il écrivit : Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

LA GRAVE AFFAIRE D'ESCROQUERIE

Alors que nous les relations d'ailleurs part, l'affaire d'escroquerie dont n'est rendu coupable l'ancien employé de banque Place, a provoqué à Cauchy et dans la région une grosse émotion.

Pour mieux duper ses victimes et leur inspirer confiance, l'escroc avait recours aux mensonges les plus extravagants. Outre des intérêts dans de nombreuses entreprises de Cauchy et des environs, il racontait complaisamment qu'il possédait une maison de commerce à Cambrai et un magnifique hôtel à Nice. Il déclarait, en outre, qu'un de ses parents, agent de change à Paris, M. Jean Accard, était son intermédiaire en bourse et qu'en raison de sa grande confiance, ce dernier faisait fructifier les capitaux qui lui étaient confiés. L'escroc remettait même des bordereaux signés de cette personne. Lorsqu'un agent de change, sur l'existence de cet agent de change, Place se mettait en colère et donnait des détails les plus détaillés.

Devant les faits relatés par les journaux, deux personnes, de Cauchy et de Bertuy, virent absolument connaître ce personnage.

Samedi soir, ils obligèrent Place à leur donner l'adresse de l'agent de change, de manière que, précédemment, il avait toujours ébauché. Ce fut, dit-il, l'agent de change, sur un bout de papier, qu'il écrivit : Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train pour Paris et se rendaient ensuite à Courbevoie. Ne possédant pas de bordereaux, ils se dirigèrent vers le bureau de l'agent de change, Monsieur Jean Accard, rue Lambrecht, à Courbevoie.

Dimanche matin, les deux personnes prenaient le train